



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 20 mai 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 14 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,  
conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Josée ETRINGER-SEIL

No.: 02/2025-3

### **Accord de principe relatif au masterplan portant sur l'extension du campus scolaire et sportif (Phase 1)**

---

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'en raison de la réalisation du PAP « An der Schmëtt » à Wecker par le Fonds du Logement, un accroissement approximatif de 500 personnes de la population de la Commune de Biver est estimé d'ici 2029 ;

Vu l'étude datée du 15 décembre 2023 élaborée par le bureau d'études Schroeder & Associés de laquelle il ressort que la commune doit agrandir son campus scolaire et sportif à court terme afin de permettre l'accueil des enfants des nouveaux habitants ;

Vu l'article 4/919/211000/23001 inscrit au budget rectifié 2024 et initial 2025 relatif à l'enseignement fondamental, libellé « *Frais d'études et frais de recherche et de développement* » et portant sur des frais d'études relatives à l'évolution démographique de la commune et de la capacité du complexe scolaire et sportif ;

Vu les réunions de travail préparatoires du conseil communal y relatives des 12 juillet, 26 septembre et 14 octobre 2024, au cours desquelles ont été étudiées les différentes pistes possibles ;

Vu la réunion de travail préparatoire du conseil communal du 14 mai 2025 et le document intitulé « *Masterplan infrastructures scolaires et sportives de Biver* » y présenté par le bureau d'études Schroeder & Associés ;

Considérant que ce document expose une variante portant sur la construction d'un bâtiment scolaire sur une parcelle jouxtant la crèche communale, permettant à la commune de réagir à court terme aux besoins définis en respectant un maximum de contraintes ;

Considérant que lors de cette réunion, certains conseillers ont demandé au bureau d'études d'analyser une autre variante ;

Vu de document supplémentaire y relatif daté du 16 mai 2025 exposant cette deuxième variante portant sur la démolition de l'atelier communal et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à cet endroit ;  
Vu la présentation récapitulative de ce jour du bureau d'études Schroeder & Associés concluant que la première variante est à retenir ;

Entendu les explications circonstanciées du bourgmestre :

- rappelant l'importance de ce projet ;
- précisant que la validation de cette première variante permettra de couvrir les besoins de la commune à court terme pour l'enseignement fondamental et l'encadrement périscolaire, tout en ajoutant que cette première étape permettra une planification sereine des autres infrastructures de la commune (hall sportif, atelier communal, buvette et vestiaires, centre culturel etc.) sur le long terme et cela de concert avec les intervenants concernés ;
- soulignant que la mise en œuvre des détails de l'immeuble projeté fera bien évidemment aussi l'objet de concertations avec les intervenants concernés ;

Après délibération

DECIDE A SIX VOIX OUI ET DEUX VOIX NON

de marquer son accord de principe à l'extension du campus scolaire et sportif tel que présenté dans le document intitulé « *Masterplan infrastructures scolaires et sportives de Biwer* » exposé lors de la réunion de travail du 14 mai 2025 par le bureau d'études Schroeder & Associés, à savoir la construction d'un bâtiment pour le Cycle 1 de l'enseignement fondamental avec Maison relais pour le Cycle 1 sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Biwer sous le numéro 543/6058, lieu-dit « op der Emkéier ».

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biwer, le 23 mai 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal

